

## Les Desandrouin dans le Boulonnais au XVIII<sup>e</sup> siècle

### *De grands entrepreneurs verriers Une industrie prospère*

Les Desandrouin vont n'avoir de cesse de développer, d'une part, leurs houillères et, d'autre part, leurs très rentables établissements verriers dans le Boulonnais. Mais la regrettable affaire Fontanieu ayant laissé un goût amer, il appartient alors à (François Joseph) Théodore Desandrouin de faire ériger sur le territoire de Réty, non loin de son château hardinghinois et avant tout hors de portée juridictionnelle de l'entrepreneur voisin, une nouvelle et gigantesque halle aux fours, en l'espèce « l'une des plus belles verreries de France ». Or, aujourd'hui, de ce superbe établissement, si l'on excepte deux bâtiments annexes, il ne reste que les ruines des soubassements couvertes par une abondante végétation et c'est à peine si l'on comprend, depuis la route – celle-là même que Théodore fera élargir à ses frais – que nous sommes devant ses murs. Aussi, c'est par le papier que nous lui rendons les honneurs, illustrant ici l'apogée de la puissance verrière, sur fond d'extraction charbonnière, de la famille Desandrouin, famille au sujet de laquelle nous revenons un temps sur les origines carolorégiennes afin de mieux cerner sa prospérité.

Nous l'avons écrit précédemment, le point de départ de l'épopée carbo-verrière des Desandrouin est la verrerie du Sart, en l'occurrence de Lodelinsart, territoire limitrophe de celui de la ville de Charleroi (Belgique). Maintenant, il est important de rappeler qu'en 1666 débute la création *ex nihilo* de cette place forte par les Espagnols voulant bloquer la route de Bruxelles après la perte, suite à la signature du traité des Pyrénées en 1659, des verrous d'Avesnes-sur-Helpe (auj. Nord, France), Philippeville et Mariembourg (auj. Belgique). Bâti sur une hauteur en bordure de la rivière de Sambre, quasi sur l'emplacement du village du Charnoy et sis à la jonction de quatre principautés (comté de Hainaut, comté de Namur, duché de Brabant et principauté de Liège), l'espace militaro-urbain carolorégien compose une grande partie de son territoire. Toute la difficulté réside donc dans le fait que ce dernier étant au demeurant assez restreint, on passe très

vite sur les terroirs des localités voisines comme Lodelinsart, au nord, et, au-delà, Jumet, le territoire de Lodelinsart séparant précisément ceux de Charleroi – ici son faubourg – et de Jumet. De surcroît, l'histoire des Desandrouin réclamant encore nombre d'éclaircissements, cela finit par perdre le lecteur.

Rendons alors à l'auteur belge Hervé Hasquin le soin de nous faire mieux pénétrer le petit monde des Desandrouin sur Charleroi et à l'entour<sup>1</sup>. Déjà, de verrerie du Sart à Lodelinsart, il n'est point. Il s'agit en fait de la verrerie des Hamendes située sur le territoire de Jumet, à la limite de celui de Gilly et dont l'existence est associée au nom des maîtres-verriers Colnet<sup>2</sup>. Quant à la verrerie Desandrouin à Lodelinsart, c'est aux environs de 1697 que Gédéon fait bâtir « un petit château [sur Lodelinsart] et une verrerie y attenante, cette dernière sur le territoire de Charleroi »<sup>3</sup>. Toutefois, ce n'est pas le seul établissement verrier qu'il possède dans l'espace carolorégien. Car il a hérité de la toute première verrerie établie en 1669 au faubourg de Charleroi par son beau-père, Jean de Condé. Et cette prime unité de fabrication carolorégienne est doublée par une seconde en 1697 donc, ainsi qu'Hervé Hasquin le comprend grâce au dépouillement d'un acte notarié de 1718, les deux halles n'étant séparées que par un mur facilement franchissable<sup>4</sup>. Quant aux souffleurs, ils façonnent bel et bien des deux côtés leurs bouteilles pour le compte du même maître de verreries en 1718. Nous retrouverons un mode

---

<sup>1</sup> HASQUIN Hervé, *Une mutation, Le « Pays de Charleroi » aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, Aux origines de la Révolution industrielle en Belgique*, Etudes d'histoire politique, économique et sociale, Ed. de l'Institut de Sociologie, Université Libre de Bruxelles, imp. Groeninghe SC, Kortrijk (Courtrai), 1971. L'ensemble des informations qui vont suivre provient de la lecture de ce très intéressant ouvrage.

<sup>2</sup> HASQUIN, *ibidem*, p. 126, note 68.

<sup>3</sup> HASQUIN, *ibidem*, p. 79. Hervé Hasquin reprend ici les auteurs L. Quinet et G. Dansaert.

<sup>4</sup> HASQUIN, *ibidem*, p. 148 et acte du 5 décembre 1718, Arch. Etat Mons (Belgique), notariat n° 146.

opérateur identique à partir de 1725 à la verrerie d'Hardinghen dont, en 1756, le duc de Croÿ nous donne le détail : « c'est un bâtiment immense où il y a deux grands fourneaux doubles dans chacun desquels l'on fait par jour environ trois milles bouteilles »<sup>5</sup>.

Cependant, à Lodelinsart, le [...] *plan figuratif de la principale partie du village* [...] exécuté par l'arpenteur Charles Lannoy en 1722 ne présente, à l'est de l'église paroissiale, qu'une maison de maître au-devant de laquelle se dresse une seule halle aux fours<sup>6</sup>. Or, par l'étude attentive de la *Carte figurative de la chaussée projetée depuis Gilly, par Lodelinsart, jusqu'à celle de Charleroi vers Bruxelles* [...] dressée vers 1763, on s'aperçoit bien vite qu'il ne s'agit que d'un problème de mise en perspective, quoiqu'il manquât toujours la seconde halle<sup>7</sup>. Et l'on comprend mieux cette fois, d'une part, que l'établissement Desandrouin se déploie plus vastement et, d'autre part, qu'il présente cette petite caractéristique géographique d'être sis à l'extrême limite des terroirs de Charleroi et de Lodelinsart – ce que nous savions déjà – ainsi qu'à la limite extrême d'une mince langue de terre appartenant à la principauté de Liège, position stratégique pour pouvoir frauder; bien qu'il n'en ait jamais été fait état. Notons en outre que, curieusement vers 1763, si sa voisine de parcelle, Mme Hausoin, a bien son site qualifié de « verrie » et sa halle aux fours représentée, on ne lit que l'inscription « maison de Mr le vicomte Desandrouin » et plus aucune représentation de grands bâtiments de feux verriers alors que nous retrouvons au sol le dessin des deux parcelles parallèles, dernières traces visibles de l'existence des deux halles contigües décrites en 1718. Le modèle architectural est bien là, mais laissons cela.

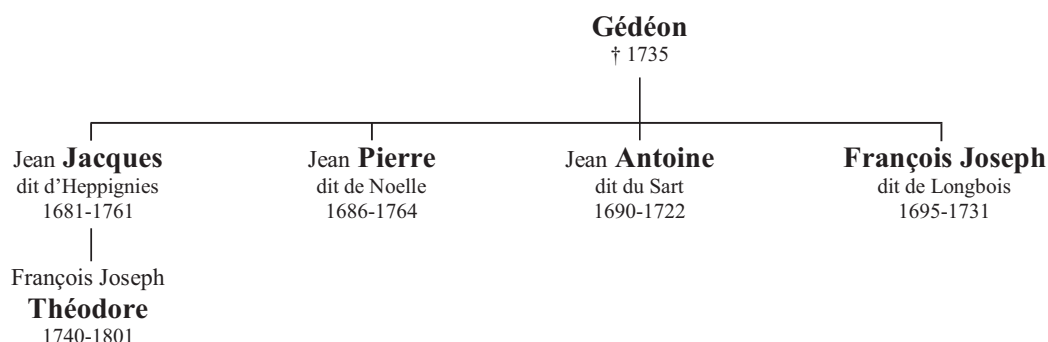
Du côté de la puissance politico-financière des Desandrouin à Charleroi, notons que Gédéon, tout comme sa progéniture, défend bec et ongles sa condition d'écuyer, c'est-à-dire de gentilhomme; avant que d'être créé vicomte en 1733, titre qui sera porté par tous ses héritiers mâles à sa suite. La raison en est simple : il ne s'agit pas d'appartenir à la noblesse pour la noblesse, mais bien de continuer de bénéficier d'un état de privilège personnel. En effet, toutes les chartes accordées aux siècles précédents aux verriers de France – les Desandrouin ne sont-ils pas originaires de la province de Champagne – insistent sur leur qualité de noble lignage parce que cela les exempte d'impositions personnelles, telle la taille. Ces chartes de privilèges favorisent de surcroît leur commerce verrier en exonérant ses bénéficiaires voire leurs marchands de toute une série de taxations astreignantes (octroi, appontage, etc.; cf. première partie). A défaut de pouvoir s'implanter en « zones [fiscalement] franches » telles que nous les connaissons aujourd'hui, ces artisans hautement qualifiés que tout souverain veut retenir sur ses terres car ils sont créateurs de richesse, sont reconnus nobles jusque vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Ceci compense cela. Et nombreux sont les procès qui éclatent entre les gentilshommes verriers et les communautés villageoises sur les territoires desquelles les premiers s'installent et où les habitants des secondes cherchent à les soumettre à l'impôt

<sup>5</sup> WIMET Pierre-André, « Le duc de Croÿ et le Boulonnais, 1756 », in *Revue de Boulogne-sur-Mer*, n° 258, sept.-oct. 1958, p. 132.

<sup>6</sup> Arch. Générales du Royaume (Bruxelles), Cartes et plans n° 119.

<sup>7</sup> Arch. Gén. Roy., Cartes et plans n° 1374.

Tableau : Les Desandrouin maîtres de verreries en Boulonnais, fin XVII<sup>e</sup> XVIII<sup>e</sup> siècles



personnel, au même titre que n'importe lequel d'entre eux, tant en France que dans les Pays-Bas méridionaux.

Cet attachement exacerbé à l'état de noblesse trouvera d'ailleurs chez les Desandrouin son expression malheureuse : en 1717, le bailli de Lodelinsart n'ayant pas respecté l'ordre de présence pendant une procession, finit transpercé de deux coups d'épée. Soupçonné d'avoir porté l'un d'eux, l'un des fils de Gédéon, François Joseph Desandrouin, est condamné au bannissement pour cinq ans en 1720. Curieusement, s'il est possible de s'exprimer ainsi, c'est cette même année 1720 que débute l'installation de ce dernier dans le Boulonnais. Mais il s'agit également pour lui de faire ses preuves dans le monde des affaires verrières et la réussite de l'entreprise à Hardingham se solde par la cession en pleine propriété de l'établissement hardinghinois à François Joseph par son père en 1728<sup>8</sup>. Ce n'est pas le seul fils que Gédéon Desandrouin récompense puisqu'en 1734, la verrerie de Fresnes-sur-Escaut – que nous dénommerons désormais simplement Fresnes – passe aux mains de (Jean) Pierre<sup>9</sup>. Gédéon n'a cependant pas eu l'opportunité de pouvoir agir de même avec (Jean) Antoine, lequel est pourtant né sous de glorieux auspices, puisque baptisé à Charleroi le 2 août 1690 en présence de don Pimentel y Prado, gouverneur de la forteresse carolorégienne, son parrain<sup>10</sup>. Rappelons-le, Antoine meurt fin 1722 à Hardingham alors qu'il aide son frère François Joseph à établir la verrerie.

Quant à l'aîné, (Jean) Jacques, lequel avait l'ascendant en matière de demandes officielles, souvenons-nous (voir l'article précédent et *cf. infra*), il hérite, à la mort de son père survenue le 2 juillet 1735, de tous les biens sur Charleroi et les environs, fortune constituée essentiellement autour de la verrerie et des achats immobiliers. C'est à lui que revient de faire éclater les limites du champ d'activité familial. Outre l'industrie charbonnière auquel il s'adonne bien avant le décès de Gédéon, il se lance ainsi dans la sidérurgie et se trouve au final à la tête d'un véritable empire industriel, tout en poursuivant la politique d'achats de rentes et de biens-fonds<sup>11</sup>. Il meurt en 1761, laissant, fort heureusement pour la poursuite des affaires de la famille, une nombreuse progéniture.

En effet, pour mémoire, décède à Charleroi le 30 septembre 1734 Marguerite Caroline de Houel (de la Pommeraye), épouse de Jacques Desandrouin, laquelle est inhumée dans le chœur de l'église paroissiale de Lodelinsart ; signe d'une certaine distinction sociale, ne l'oublions pas<sup>12</sup>. De cette première union est né Pierre Gédéon<sup>13</sup>. Son père « messire le vicomte Jacques Desandrouin, ci-devant capitaine des Dragons, seigneur du Sart d'Epigny [Heppignies], Longbois et natif du Sart » en 1681, se remarie à Fresnes le 21 août 1736 avec Jourdainne Madeleine Julie Le Tiran, native de Fontenet, fille de messire Louis Le Tiran de Villers et de Marie Anne Joani de Grignö<sup>14</sup>. De cette union naissent très vite Marie Madeleine Sophie dont le baptême se déroule le 24 juin 1737, puis (Jean Marie) Stanislas baptisé « dans la chapelle du vicomte Desandrouin par suite d'urgente nécessité » le 7 mai 1738. Au passage, par chapelle du vicomte, doit-on comprendre celle du château de Lodelinsart édifié vers 1697 ? Il y a de fortes chances. Suivent ensuite les baptêmes de Pierre Alexandre Edouard le 8 juillet 1739, (François Joseph) Théodore le 9 février 1740 et Pierre Benoît le 8 avril 1743. Enfin, le 9 février 1745, sont baptisées Marie Françoise Caroline et Marie Anne Amélie<sup>15</sup>. Cette énumé-

---

<sup>8</sup> HASQUIN, *ibidem*, p. 80 et acte du 8 janvier 1728, Arch. Etat Mons, notariat n° 155.

<sup>9</sup> HASQUIN, *ibidem*, p. 81 et acte du 1<sup>er</sup> juin 1734, Arch. Etat Mons, notariat n° 163.

<sup>10</sup> HASQUIN, *ibidem*, p. 78.

<sup>11</sup> HASQUIN, *ibidem*, p. 86.

<sup>12</sup> GOBBE Frédéric, « Charleroi – Actes de baptêmes et de décès du XVIII<sup>e</sup> siècle relatifs à la famille Desandrouin », in *Eclats de verre*, n° 27, mai 2016, p. 5.

<sup>13</sup> HASQUIN, *ibidem*, p. 78.

<sup>14</sup> Toutes les informations relatives à l'état-civil de Fresnes-sur-Escaut et présentées dans cet article proviennent du dépouillement des registres paroissiaux dudit lieu ; Arch. Dép. Nord, 5 Mi 051 R 020 accessibles sur [www.archivesdepartementales.lenord.fr](http://www.archivesdepartementales.lenord.fr). Jean-Jacques Desandrouin, né en 1681, ne doit pas être confondu avec cet autre Jean, lui aussi fils de Gédéon et baptisé à Charleroi le 27 février 1684 en présence de son parrain, Juan de la Paz, vice-gouverneur de la place carolorégienne ; HASQUIN, *ibidem*, p. 78. Selon toute vraisemblance, c'est en la verrerie fondée par son grand-père, Jean de Condé, et sise à la jonction des territoires de Charleroi et de Lodelinsart (*cf. infra*), qu'est né l'aîné des Desandrouin-Condé, d'où la mention « natif du Sart » – près de Lodelinsart – dans l'acte de mariage rédigé à Fresnes-sur-Escaut en 1736.

<sup>15</sup> GOBBE, *ibidem*, p. 5.



ration revêt son importance car aucun des deux frères de Jacques Desandrouin n'aura de descendance mâle. Pourtant « messire Pierre Desandrouin de Noelle », né en 1686 et maître de la verrerie de Fresnes, épouse Marie Alexandrine de Carondelet de Noyelle (Noyelle-sur-Selle) le 14 décembre 1732 à Fresnes. Quant à François Joseph Desandrouin, né en 1695 et maître de la verrerie d'Hardinghen, celui-ci voit son mariage célébré le 20 janvier 1728 par l'évêque de Boulogne-sur-Mer en personne et dans sa chapelle épiscopale, avec Marie Suzanne d'Isques, dame de Blacourt<sup>16</sup>. Croître et multiplier n'a point été donné à tous.



Figure 1 : sceau de correspondance de Théodore Desandrouin avec, au centre, le blason « d'or à trois belettes ou fouines de gueules passantes l'une sur l'autre », lettre du 11 décembre 1771 ; Arch. Dép. Pas-de-Calais, 8 J 20 ; cliché S. Palaude.

C'est donc à Théodore Desandrouin, neveu des deux derniers, qu'est dévolu l'héritage verrier du Boulonnais<sup>17</sup>. Mais avant que de poursuivre et bien que nous ne souhaitons nullement citer tous les titres acquis par la famille Desandrouin, il importe de signaler tout de même que les frères de Théodore ne seront pas en reste en matière de réussite sociale. Parmi eux, Pierre Benoît épouse en 1764 la fille de Patrice Mac-Nény, l'un des plus hauts personnages politiques des Pays-Bas autrichiens de son temps, chef et président du Conseil privé. Pierre Benoît fait carrière dans l'administration d'outre-Quévrain lui aussi, atteignant les fonctions de chambellan en 1775, d'intendant en 1787 puis de trésorier-général des finances en 1793. Son frère Stanislas mène, lui, une politique économique aussi éclectique que celle de son père Jacques<sup>18</sup>. Droits seigneuriaux, investissements immobiliers, industrie charbon-

nière (en France comme aux Pays-Bas autrichiens), verrerie, sidérurgie, meunerie, foulerie d'étoffes, tannerie etc., mis bout à bout lui rapportent un revenu annuel moyen d'au moins 70.000 florins dans le dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>19</sup>. Ceci est plus que « confortable » pour l'époque ! Ayant émigré en 1794, Pierre Benoît décède à Venise en 1811. De son côté, Stanislas, lequel a su habilement traverser la succession des régimes politiques qui ont bouleversé l'Europe, meurt, marquis, en son château de Fresnes le 3 août 1821. Avec lui –Théodore n'ayant pas eu d'héritier mâle lui non plus – s'éteint le nom de cette illustre famille qu'Hervé Hasquin a très bien cerné au final : « ces Desandrouin étaient [...] sans nationalité. Possessionnés dans les Pays-Bas, dans la principauté de Liège et en France, ils étaient Namurois dans les Pays-Bas, Liégeois dans la principauté et Français en France »<sup>20</sup>. Européens avant l'Union Européenne, dirions-nous aujourd'hui.

Les Desandrouin ont toujours su s'adapter au changement politique et préparer l'avenir, ainsi que le remarque Hervé Hasquin. Et il faut avouer que dans ce dernier cas, Théodore a excellé en matière de verrerie après la mort de son oncle Pierre en 1764. S'il ne se prive pas de rappeler à Monsieur de Trudaine fils en 1773 que c'est son père Jacques qui a fondé la verrerie de Fresnes en 1716 et celle d'Hardinghen en 1720, il omet d'ajouter qu'il est lui-même très entreprenant<sup>21</sup>. Lorsque le scientifique François César Tellier de Courtanvaux fait une halte à Hardinghen en août

<sup>16</sup> DESEILLE Ernest, « L'année boulonnaise, Ephémérides historiques intéressant le pays boulonnais », in *Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, Boulogne-sur-Mer, 1885-1886, p. 36.

<sup>17</sup> Voir le testament de Jean-Pierre Desandrouin du 23 mai 1764 ; Arch. Dép. Pas-de-Calais, 84 J 19.

<sup>18</sup> HASQUIN, *ibidem*, p. 89.

<sup>19</sup> HASQUIN, *ibidem*, p. 113.

<sup>20</sup> HASQUIN, *ibidem*, p. 95.

<sup>21</sup> Arch. Dép. Pas-de-Calais, C 67 ; cote aujourd'hui détruite dont nous possédons fort heureusement la transcription partielle du mémoire Desandrouin du 13 décembre 1773 grâce à sa reprise par COTTEL Jules-Aimé, *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, Pas-de-Calais*, Arras, imp. de la Société du Pas-de-Calais, 1882, t. I, p. 34.

1767, celui-ci ne cite qu'une seule verrerie, « très bien entretenue [et] composée de deux fourneaux [où l'on fond] principalement des bouteilles ». Le savant ajoute que le charbon tiré des mines à l'entour ne se conserve pas, demande donc à être consommé sur place et « c'est ce qui a donné naissance à la verrerie »<sup>22</sup>. Preuve que les Desandrouin ont toujours eu le génie d'avoir su employer en grand l'énergie nouvelle dans le chauffage des fours verriers à bouteilles, d'autant que ces unités de fusion peuvent consommer cette houille qui est tirée en « bourriquets ou tourets de poussière » tout près<sup>23</sup>. Mais Théodore Desandrouin voit loin et, surtout, doit se débarrasser du problème Fontanieu qui pèse sur ses activités verrières, telle l'épée de Damoclès. Fort heureusement, la croissance est au rendez-vous : en 1756, la production journalière hardinghinoise se monte à 3.000 bouteilles par four, 4.000 en 1773<sup>24</sup>. Il y a donc de quoi engranger des bénéfices !

Si les Desandrouin fournissent peu la demande intérieure, ils abreuvent en revanche le marché des exportations en proposant leur fabrication à un prix très compétitif puisque l'énergie de fusion

ne leur coûte pour ainsi dire rien. Théodore possède d'ailleurs trois bateaux pour l'acheminement de sa marchandise à destination de ces grands nœuds maritimo-commerciaux que sont les ports de Rouen, Lorient, Nantes, La Rochelle, Bordeaux et autres<sup>25</sup>. Et quand la guerre survient, les Desandrouin trouvent toujours une solution. Lorsque celle de Sept Ans éclate, par exemple, on « soustraite » : Pieter Olsen, commandant le navire norvégien *La Sophie*, livre 64.300 bouteilles en provenance du port de Boulogne-sur-Mer au courtier lorientais André Vanderheyde le 20 août 1759. Puis ce dernier note que le 30 avril 1762, *La Catarina d'Areldat* arrive de Boulogne-sur-Mer toujours, avec sa cargaison de bouteilles<sup>26</sup>.

Quant à l'aventure verrière restusienne, celle-ci débute en 1771<sup>27</sup>. Car c'est le 9 juin de cette année-là qu'est renouvelé le privilège relatif à la houille dans cette partie du Boulonnais. Le duc d'Aumont conserve Hardinghen, la Compagnie Desandrouin, Réty et Austruy, le marquis de Fontanieu, Fiennes<sup>28</sup>. Maintenant que les choses sont claires et étant donné que Desandrouin est associé sur Réty au seigneur du lieu, l'imbroglio juridico-épique Fontanieu ne peut plus se reproduire. Comme deux beaux puits de mines ont été ouverts depuis quelque temps sur le hameau de Locquinghen, à l'extrême nord-est du terroir restusien, par Théodore, celui-ci choisit donc cet endroit. Il se lance le défi d'y faire construire, sur

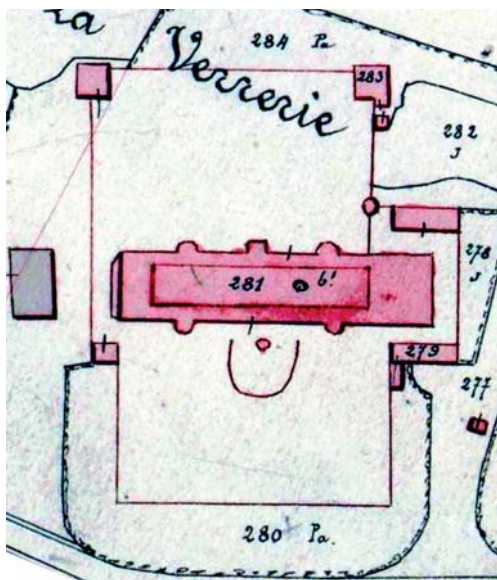


Figure 2 : plan au sol des bâtiments des Verrières d'Hardinghen à Réty élevés à partir de 1775, partie du plan cadastral de 1833, section A, 2<sup>ème</sup> feuille ; Arch. Dép. Pas-de-Calais 3 P 705/32 ; © Arch. Dép. Pas-de-Calais. Au centre, l'immense halle aux fours d'axe est-ouest (n° 281) présente une surélévation qui correspond à l'emplacement des quatre voûtes dont les murs-piliers se succèdent d'est en ouest.

<sup>22</sup> COURTANVAUX (LE TELLIER de) François-César, *Journal du voyage de M. le marquis de Courtanvaux [...]*, Paris, imp. royale, 1768, p. 308.

<sup>23</sup> Ainsi que l'écrit le duc de Croÿ de passage en 1756 ; WIMET, *ibidem*, n° 258, sept.-oct. 1958, p. 132.

<sup>24</sup> WIMET, *ibidem*, n° 258, sept.-oct. 1958, p. 132 pour 1756 ; et Arch. Dép. Pas-de-Calais, C 67, pour 1773.

<sup>25</sup> COURTANVAUX, *ibidem*, p. 308.

<sup>26</sup> GUILLOU Lucien, « André Vanderheyde, courtier lorientais, et ses opérations (1756-1765) (suite et fin) », in *Annales de Bretagne*, t. 33, n° 4, 1918, p. 548 et 554.

<sup>27</sup> PALAUDE Stéphane, « Les verreries en bouteilles d'Hardinghen et de Réty (Pas-de-Calais), Une production du XVIII<sup>e</sup> siècle au long cours », in *Bulletin de l'Asav*, 2016, p. 105.

<sup>28</sup> VUILLEMIN Emile, *Le bassin houiller du Pas-de-Calais, Histoire de la recherche, de la découverte et de l'exploitation de la houille dans ce nouveau bassin*, Lille, imp. Danel, 1880, t. II, p. 252.

un terrain qu'il a acheté, l'un des plus beaux établissements verriers de France, sis entre ses deux fosses à houille situées à quelques dizaines de mètres l'une de l'autre. Par ailleurs, l'emplacement n'est tout compte fait guère éloigné que de quelques centaines de mètres de ses premières installations verrières, celles hardinghinoises, et donc de son château dit de La Verrerie par la même occasion. Mais comme tout se joue sur un bout de terre boulonnaise, encore faut-il pouvoir y accéder correctement.

Récurrence de l'époque, Théodore Desandrouin se retrouve face à un problème de taille : la pauvreté des infrastructures routières. Si ses puits de mines hardinghinois, son château et ses verreries sont quasi tous en bordure du chemin reliant Hardinghen à Guînes, la situation n'est pas brillante à Locquinghen. C'est à ses frais qu'il se propose, en décembre 1773, d'améliorer le chemin d'Hardignhen à Marquise, chemin qui passe d'ailleurs bien à-propos aux abords du nouveau site d'extraction houillère locquinghinois. A Marquise, ses marchandises, houille et verre, circuleront enfin sur la grande route Calais-Boulogne, deux ports qui lui sont chers en matière d'exportation de bouteilles. Théodore reçoit l'accord de l'intendant de Picardie le 24 octobre 1774<sup>29</sup>. Or, ce n'est pas la seule chose qu'il a obtenu. Un arrêt du conseil de 1774 l'autorise à procéder à « la translation d'Hardinghen à Réty » de ses verreries<sup>30</sup>.

L'année 1775 semble être celle au cours de laquelle les grands travaux débutent, tant routiers que verriers. Dans ce dernier cas, insistons sur le fait que la création de la nouvelle halle aux fours et des installations connexes s'effectue *ex nihilo* et qu'il nous apparaît clairement que tout un travail d'études « industrielles » a été préalablement réalisé. Car la distribution de la manufacture est ici rationalisée, pensée... démesurée ! Le bâtiment d'entrée de l'immense cour de la verrerie au centre de laquelle s'élèvera la halle aux quatre fours de fusion *a maxima*, demeure encore visible aujourd'hui avec sa large porte cochère. En arrière, un autre toit couvre toujours ce qui est appelé « Les bureaux » construits sur caves voûtées, dénomination qui semble avoir été donnée très a

*posteriori*. Le premier abrite la maison de direction et le second des magasins à bouteilles dont le niveau supérieur sera transformé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle en chapelle en tant que secours de Réty<sup>31</sup>. Le reste n'existe plus, ou si peu. Bien que les soubassements des murs du bâtiment des fourneaux soient désormais à l'état de ruines force envahies par la végétation, en son temps, l'imposant massif des fours était à l'abri de l'incendie, car les murs en moellons et pierres de parement étaient très épais, ainsi que l'attestent encore plusieurs cartes postales des années 1900-1910 et 1960.

C'est au duc de Croÿ que l'on doit d'en connaître exactement toute la démesure. Souvent invité par Desandrouin, le 10 août 1781, il décrit une halle que nous qualifierons de demi-achevée alors que voilà sept ans que les travaux ont commencé. Desandrouin l'invite à voir « monter une ferme à sa nouvelle verrerie, bâtiment de deux cent mille francs et superbe surtout par les voûtes de quarante-cinq pieds de diamètre. Cette ferme [est] destinée à la charpente d'une de ses voûtes [justement...] »<sup>32</sup>. Et nous comprenons à sa lecture qu'il n'existe alors qu'un seul grand fourneau à verre en activités à Réty. En fonction de ses indications et si l'on se réfère aux cartes postales anciennes, le four est couvert – donc protégé de lui-même et de l'extérieur – par des voûtes en plein cintre de près de 15 mètres de diamètre reposant sur des murs d'environ 3 m. d'épaisseur. Ces murs sont percés, de part et d'autre, d'ouvertures de plus d'un mètre de large sur près de 3 m. de hauteur sous le berceau. Le plan au sol de la halle aux fours dessinée sur le cadastre restusien de 1833 nous présente un bâtiment tout en longueur et les photographies des

<sup>29</sup> COTTEL, *ibidem*, p. 34.

<sup>30</sup> Rapport de l'intendant d'Amiens, 1789 ; Arch. Nat., F12/680 (voir note 37).

<sup>31</sup> LEFEBVRE Alphonse, « La Céramique boulonnaise », in *Boulogne-sur-Mer et la région boulonnaise, 1899, XXVIII<sup>e</sup> congrès de l'Association Française pour l'avancement des Sciences*, Boulogne-sur-Mer, Société typographique et lithographique, 1899, t. II, p. 443.

<sup>32</sup> WIMET Pierre-André, « Le duc de Croÿ et le Boulonnais, 1781 », in *Revue de Boulogne-sur-Mer*, n° 270, sept.-oct. 1960, p. 525.



ruines nous indique que la chaîne de voûtes, placée en son centre, s'inscrit dans cette même longueur par une succession de quatre gigantesques voûtes mises côte-à-côte. Il est donc possible d'en extrapoler la provenance des vents dominants depuis le sud, lesquels vents sont indispensables pour attiser la combustion du charbon de terre dans le foyer et, le cas échéant ici sans doute, pour provoquer une certaine ventilation dans la halle.

Théodore Desandrouin est en pleine effervescence créatrice puisqu'en 1777 débute à son tour, à l'intérieur de l'enceinte urbaine de Boulogne-sur-Mer, l'édification de son superbe hôtel particulier que l'on doit à l'architecte Giroux Sannier et, bien qu'achevé en 1782, dont la postérité connaît mieux l'existence sous le nom de « Palais impérial » alors que son commanditaire initial n'est autre que notre maître des verreries hardinghino-restusiennes<sup>33</sup>. Il faut dire qu'à l'instar de ses frères, Théodore Desandrouin occupe lui aussi d'importantes fonctions administratives puisqu'il est devenu chambellan de l'empereur d'Autriche en 1770. Outre le fait qu'il ait été reçu chevalier de justice en l'Ordre de Malte le 6 février 1782, il sera désigné le 23 mars 1789 comme député de la noblesse pour la bailliage de Calais et d'Ardres aux Etats Généraux ; alors même qu'il est toujours « chambellan de

l'empereur et ci-devant de feu l'impératrice reine »<sup>34</sup>. N'est-ce pas là la traduction d'Européen avant l'Union Européenne !

Toutes les voûtes de la nouvelle verrerie sont déjà achevées lorsque, fin octobre 1782, le duc de Croÿ y fait une visite<sup>35</sup>. Les feux verriers sont donc allumés à Locquinghen cette année-là et le transfert définitif de l'activité verrière est achevé en 1783 par l'arrêt de ceux des deux halles originelles, celles d'Hardinghen<sup>36</sup>. A la nouvelle verrerie, les deux fours autorisés par le roi n'occupent que deux des quatre voûtes voulues par un Théodore Desandrouin qui a vu grand, désireux sans doute d'anticiper toute croissance

<sup>33</sup> Pour un meilleur développement, voir CASSARANO Frédéric & NAPOLI Joëlle, *Visite du Palais Impérial de Boulogne-sur-Mer*, CRHAL, Wimille, Punch éd., 2000.

<sup>34</sup> LA ROQUE Louis (de) et BARTHELEMY Edouard (de), *Catalogue des gentilshommes de Picardie*, Paris, Dentu & Aubry Libr., 1863, p. 24. Et DHERENT Catherine, BOUCHET Ghislaine *et alii*, *Cinquante figures du Pas-de-Calais pendant la Révolution*, Archives départementales du Pas-de-Calais, 1989, p. 147.

<sup>35</sup> WIMET Pierre-André, « Le duc de Croÿ et le Boulonnais, 1782 », in *Revue de Boulogne-sur-Mer*, n° 271, nov.-déc. 1960, p. 556.

<sup>36</sup> DUBUISSON Michel, *Pépinière universelle, Pour servir à l'histoire du Boulonnais*, manuscrit non daté et non paginé, Bibliothèque municipale de Boulogne-sur-Mer, mss n° 556.



Figure 3 : vue des ruines de l'immense halle aux fours des Verreries d'Hardinghen à Réty, prise depuis la route, au sud ; partie de carte postale ancienne, fin XIX<sup>e</sup> siècle ; coll. particulière ; reproduction S. Palaude. Le pavillon que l'on distingue en arrière-plan entre les deux murs épais, correspond à celui carré portant le n° 283 sur le plan cadastral de 1833.

future. Les deux fours sont en pleine activité à la veille de la Révolution française et l'on y fabrique constamment dames-jeannes et bouteilles. L'intendant de la généralité d'Amiens nous rapporte d'ailleurs qu'une partie sert à l'approvisionnement de Boulogne-sur-Mer et des villes voisines (Calais, Dunkerque, Bergues, Saint-Omer...), mais que la grande consommation s'opère par les ports du Havre, de Lorient, de Nantes, de La Rochelle et de Bordeaux « où cette marchandise se transporte sur des navires de Boulogne[-sur-Mer] et où elle se vend à des armateurs qui l'exportent dans les colonies françaises et aux Indes »<sup>37</sup>.

Le peu de congés conservés jusqu'à nous et qui étaient remis aux commandants des bateaux autorisés à quitter le port de Boulogne-sur-Mer dans les années 1780, confirment la destination maritime maintenant habituelle des contenants hardinghino-restusiens : Bordeaux, Nantes, Lorient, Rouen, puis Le Havre, Paimbœuf voire Lisbonne<sup>38</sup>. On retrouve donc par extension les îles, les colonies, les Amériques... Le *Tableau général du commerce [...] Années 1789 & 1790* stipule en effet, qu'outre les bouteilles, Desandrouin « fabrique aussi des dames-jeannes que l'on couvre d'osier & dont il se fait un débit considérable en Amérique »<sup>39</sup>. En 1781, le duc de Croÿ donne un aperçu des bénéfices réalisables. Parlant de la seule unité de fusion alors active en l'immense verrerie de Réty, il en donne le rapport : la production de 1.200.000 bouteilles par four génère un profit de 60.000 francs par an. Les frais sont pris « sur les ventes des dames-jeannes destinées aux Isles et sur les autres bouteilles plus cher »<sup>40</sup>. Mais ces chiffres relèvent très probablement d'une estimation *a maxima*. Dans les années qui suivent, Michel Dubuisson note plutôt 50.000 livres de bénéfices par an<sup>41</sup>. Or, cela reste déjà beaucoup pour l'époque.

Les Desandrouin n'ont donc jamais cessé de développer leurs industries tant charbonnières que verrières en Boulonnais, les deux allant de pair d'ailleurs. Et le moins que l'on puisse écrire, c'est que la fortune familiale, en France comme aux Pays-Bas autrichiens, est loin d'être ridicule.

Or, l'histoire de cette famille demeure complexe et cette complexité rebute parce que peu d'auteurs ont cherché à compiler les données archivistiques récentes qui existent de part et d'autre de la frontière franco-belge. De tout ce travail, il ressort clairement que les Desandrouin sont Européens avant l'Union Européenne et que l'avenir s'ouvre devant eux à mesure sur le XVIII<sup>e</sup> siècle s'avance. Certes il y a le charbon de terre, l'énergie de l'industrialisation. Mais il y a aussi et surtout le verre noir à bouteilles à la gloire duquel Théodore Desandrouin fait ériger un véritable « arc de triomphe romain » en l'espèce de sa nouvelle verrerie de Réty; ainsi que le compare Alphonse Lefebvre<sup>42</sup>.

Cette réussite éclatante reste fragile cependant. D'abord, Fontanieu continuera de s'attaquer à Théodore Desandrouin en ce qui concerne l'extraction houillère. Ensuite, ce dernier n'a pas de descendance directe légale. Enfin, le commerce des bouteilles et dames-jeannes va bon train à la condition expresse que cette production puisse être expédiée par voie de mer; ce qui sera loin d'être facile dans les années de bouleversement politique européen qui s'annoncent. Alors, que va-t-il donc rester de la si réputée fabrication verrière hardinghino-restusienne? Des bouteilles et des dames-jeannes, bien sûr!

**Stéphane PALAUDE**

*Docteur en Histoire  
Président de l'AMAVERRÉ*

<sup>37</sup> Arch. Nat., F12/680. L'intendant tire ses renseignements de ceux fournis par Grandsire, de Boulogne-sur-Mer, dans la lettre du 8 février 1789 que ce dernier adresse à son supérieur; Arch. Dép. Somme, C 400.

<sup>38</sup> Arch. Nat., G5/56/1. Bordeaux n'est donc pas la seule destination des contenants de « la verrerie de Tardinghen [*sic*] ou Réty », comme on pourrait le croire à la lecture de Philippe Moulis (MOULIS Philippe, « Frontières et contrebandes en France du Nord, 17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles », in *Dix-huitième siècle*, n° 45, 2013/1, p. 552.

<sup>39</sup> GOURNAY, *Tableau général du commerce [...] Années 1789-1790*, Paris, chez l'auteur, [1790], p. 327.

<sup>40</sup> WIMET, *ibidem*, n° 270, sept.-oct. 1960, p. 525.

<sup>41</sup> DUBUISSON, *ibidem*.

<sup>42</sup> LEFEBVRE, *ibidem*, p. 443